



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

CONVENTION de coopération
Biennale de littérature jeunesse
« Les Giboulivres »
DASC - 19 - 3459 - 2A

Convention de coopération

ENTRE LES SOUSSIGNES

La communauté de communes Le Grésivaudan

représentée par son Président, Monsieur Francis GIMBERT,
dont le siège est situé 390 rue Henri Fabre – 38926 CROLLES Cedex,
agissant en vertu de la délibération n° **DEL-2018-0440** du **17 décembre 2018**

ci-après désignée Le Grésivaudan

et¹

La commune domiciliée..... ,
représentée par son Maire, agissant en vertu d'une
délibération du conseil municipal en date du,

ou

l'association² domiciliée ,
représentée par son Président, agissant en vertu des
statuts de l'association votés en date du,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIV

La 13ème édition de *Giboulivres* a rassemblé en 2017, 14 bibliothèques du territoire. Cette manifestation annuelle est identifiée comme le projet fédérateur pouvant rassembler les 36 bibliothèques du réseau du Grésivaudan. Prenant la forme de biennale à partir d'avril 2019, *Giboulivres* sera la fête du livre jeunesse dans le Grésivaudan. Sept auteurs invités interviendront dans les communes les 4 et 5 avril 2019 puis au sein d'un équipement communautaire (l'Espace Bergès) le 6 avril 2019. Les partenaires (publiques et privés) y participant financièrement ont décidé de constituer un groupement de commandes qui prévoit la création d'un

¹ rayez la mention inutile

² gérant une bibliothèque qui appartient au réseau intercommunal des bibliothèques du Grésivaudan

Comité de pilotage pour l'organisation et le rapprochement de nombreux intervenants de l'évènement.

Giboulivres permettra du point de vue général de : mobiliser l'ensemble des bibliothèques du réseau du territoire du Grésivaudan autour d'un projet porteur ; sensibiliser tous les publics en déployant la manifestation à l'ensemble des habitants du territoire et au-delà ; élargir l'implication de partenaire éducatifs, culturels locaux (MJC, associations, centres sociaux, salles de spectacles, établissements scolaires) ; privilégier des actions participatives.

La journée festive du **6 avril à l'Espace Bergès** permettra, en particulier, l'organisation de : rencontres dédicaces sur le stand du libraire ; ateliers créatifs avec les auteurs ; deux spectacles jeunesse ; défilé de percussions ; espace d'exposition et de jeux ; lieu d'expression libre mis à disposition des groupes d'enfants ; cabane à histoires (lieu de lecture à voix haute animé par les bibliothécaires et toute personne volontaire) ; atelier balade croquée ; fresque géante sur le vif réalisée par les 7 auteurs ; ateliers créatifs encadrés par les bibliothécaires.

Compte tenu de la diversité de participants, de la complexité de la mise en place et de l'organisation de la manifestation *Giboulivres* il est nécessaire de conclure, en plus de la convention de groupement de commandes, une convention de coopération avec les intervenants qui prennent part à l'évènement sans toutefois y participer financièrement.

IL EST ARRETE CE QUI SUIT

Article 1 - Objet de la convention

Dans le cadre de l'organisation de *Giboulivres*, certains agents municipaux, notamment les bibliothécaires, et les bénévoles de la commune (ou membre de l'association), seront amenés à intervenir les 5 et 6 avril 2019 dans l'enceinte de l'Espace Bergès. La présente convention a pour objet de définir les modalités et responsabilités de leur intervention.

Article 2 - Modalité de coopération

Mission de la coordinatrice réseau du Grésivaudan :

Agents de la Direction de l'action sociale et culturelle de Le Grésivaudan :

La coordinatrice réseau s'assure du bon déroulement de la gestion et de la réalisation du projet et elle est l'interlocutrice privilégiée entre les services supports de la communauté de communes, les membres du Comité de pilotage et les bibliothécaires du réseau.

Elle intervient avec l'ensemble des organisateurs et elle est responsable de :

- Accueil des intervenants ;
- Logistique (commande et installation du matériel avec l'intervention des services techniques de la communauté de communes, fournitures de petits matériels) ;

- Contrats avec les auteurs et les intervenants (compagnies culturelles, libraire, personnel de sécurité, régisseur, prestataires de restauration rapide et réception pour l'inauguration) ;
- Respect de la réglementation des lieux.

Missions des bibliothécaires :

Agents municipaux et bénévoles de la commune (ou membres de l'association)

Le 5 avril 2019, ils sont responsables et participent à la préparation de la journée festive du 6 avril 2019 par les interventions suivantes :

- aménagement des espaces ;
- installation des ateliers ;
- mise en place des expositions, de la signalétique et des outils de communication à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement Espace Bergès.

Le 6 avril 2019, ils participent à :

- l'accueil des publics et des partenaires ;
- l'animation des ateliers ;
- la logistique.

Une feuille de route précisant les noms, la nature et les heures d'intervention des agents municipaux et bénévoles (ou membres de l'association) sera remise en mars 2019 par le Comité de pilotage de l'évènement aux signataires de la présente.

Article 3 - Durée

La présente convention est conclue pour la durée de la journée festive et sa préparation : les 5 et 6 avril 2019.

Article 4 – Modalités financières

Aucune participation financière n'est prévue.

Article 5 - Assurance

La commune (ou l'association) s'engage à :

- Contracter une police d'assurance garantissant les risques, la responsabilité civile en général et tous risques spéciaux liés à la présence de ses agents municipaux ou bénévoles;

Article 6 - Résiliation

Les parties peuvent mettre fin à la présente convention à tout moment, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Un préavis d'un mois devra être respecté.

En cas de manquement grave à ses obligations, de l'une ou l'autre des parties, la présente convention pourra être résiliée sans préavis par une lettre recommandée avec accusé de réception.

